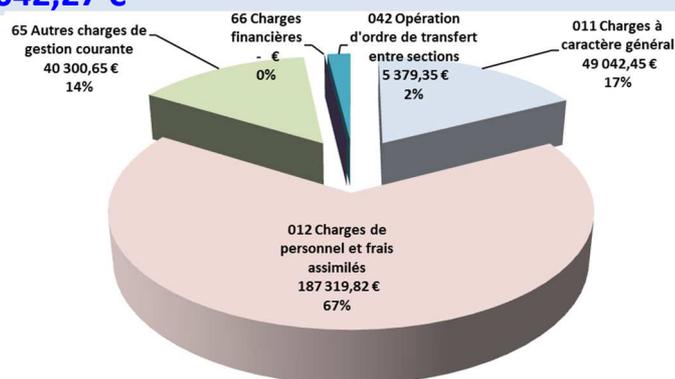


4. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 du PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

A - Section de fonctionnement – Dépenses – 282 042,27 €

	Dépenses	CA
011	Charges à caractère général	49 042,45 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	187 319,82 €
65	Autres charges de gestion courante	40 300,65 €
66	Charges financières	- €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 379,35 €
Total dépenses de l'exercice		282 042,27 €

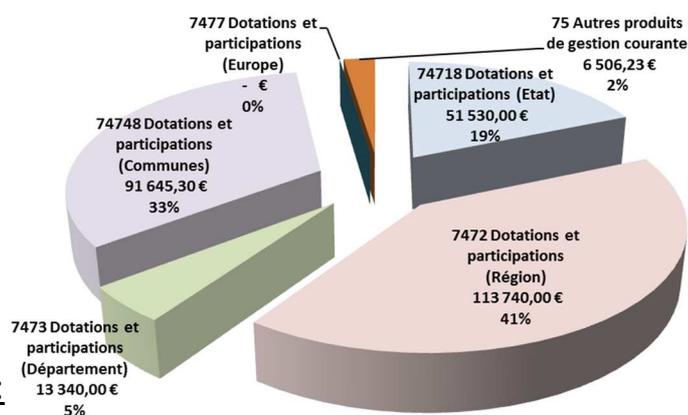


Les éléments marquants de l'année de 2016 sont les suivants :

- Chapitre 011
 - ⇒ Edition de documents visant à promouvoir la Trame Verte et Bleue du Pays auprès des élus et de la population (lettres d'information, dépliants, kakémonos)
 - ⇒ Finalisation de l'étude « définition des itinéraires cyclables » entraînant le paiement du solde auprès du prestataire **TRACES TPI**
- Chapitre 012
 - ⇒ Recrutement d'un animateur « LEADER » au 1^{er} février et d'une chargée de mission « santé » au 1^{er} octobre portant les effectifs du Syndicat de Pays à 5 agents pour 4.3 ETP
- Chapitre 65
 - ⇒ Paiement d'un acompte suite à l'engagement des prestations suivantes :
 - Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques 2016 (Chambre d'agriculture, ADAR et Indre Nature)
 - Animation de l'opération zéro pesticide (CPIE Brenne et Indre Nature)
 - Animation de la Trame Verte et Bleue (ADAR en partenariat avec CODAR, SCIC BEB et Indre Nature)
 - Réalisation de diagnostics FART au titre de l'OPAH 2016 (Expertise et Habitat)

B - Section de fonctionnement – Recettes – 276 761,53 €

	Recettes	CA
74718	Dotations et participations (Etat)	51 530,00 €
7472	Dotations et participations (Région)	113 740,00 €
7473	Dotations et participations (Département)	13 340,00 €
74748	Dotations et participations (Communes)	91 645,30 €
7477	Dotations et participations (Europe)	- €
75	Autres produits de gestion courante	6 506,23 €
Total recettes de l'exercice		276 761,53 €



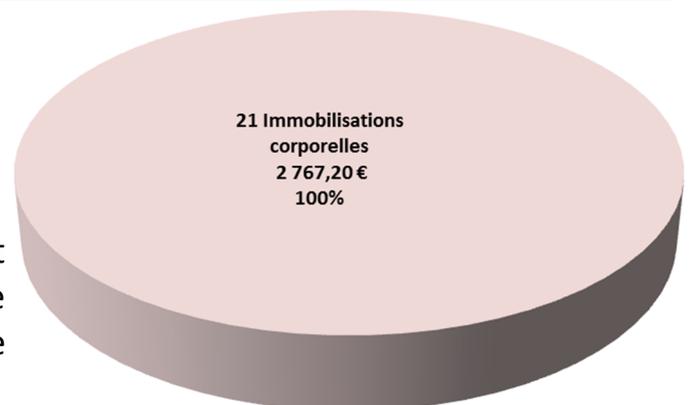
En 2016, les principales recettes proviennent de :

- L'Etat
 - ⇒ OPAH du Pays :
 - Ingénierie FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique) : versement des subventions FART 2015 et reliquat 2013/2014
 - Animation OPAH : versement des subventions de l'ANAH pour les OPAH 2015 et 2016
 - ⇒ animation CLS (ARS) : versement de la subvention de l'ARS pour le CLS 2016

- La Région
 - ⇒ Animation du Contrat régional : versement de la subvention régionale 2016
 - ⇒ Réalisation de l'étude « définition des itinéraires cyclables » : versement d'un acompte de la subvention régionale du Contrat 3G
 - ⇒ Animation de la TVB du Pays : versement d'un acompte de la subvention régionale du Contrat 3G
 - ⇒ Animation de l'opération zéro pesticide : versement d'un acompte de la subvention régionale du Contrat 3G
- Le Département
 - ⇒ Participation du Département de l'Indre au fonctionnement du Pays : versement de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2016
- Les collectivités membres du Syndicat (51 communes)
 - ⇒ Participation statutaire des communes : versement de la cotisation des communes 2016 correspondant à 3€ 10 par habitant
- L'Europe : aucun versement de subventions FEADER en 2016
 - ⇒ appui à l'élaboration de la candidature LEADER (FEADER)
 - ⇒ animation et gestion LEADER (FEADER)
 - ⇒ animation CLS (FEADER)

C - Section d'investissement – Dépenses – 2 767,20 €

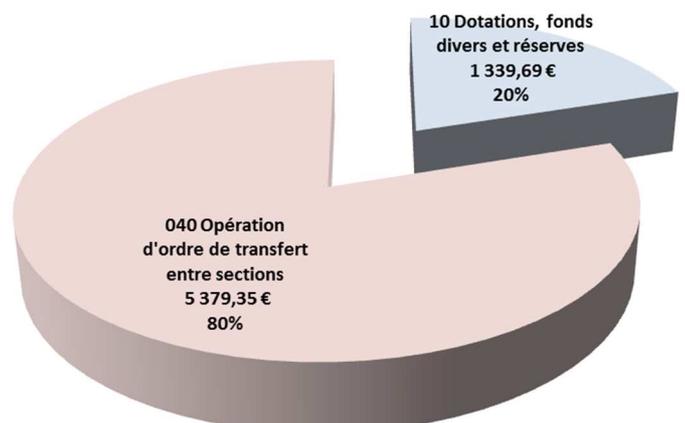
	Dépenses	CA
20	Immobilisations incorporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	2 767,20 €
Total dépenses de l'exercice		2 767,20 €



En 2016, les dépenses d'investissement concernent uniquement l'acquisition de 2 ordinateurs pour assurer le suivi du programme LEADER et du Contrat Local de Santé (chapitre 21).

D - Section d'investissement – Recettes – 6 719,04 €

	Recettes	CA
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 339,69 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 379,35 €
Total recettes de l'exercice		6 719,04 €



En 2016, le Syndicat ne perçoit pas de subvention d'investissement. Les recettes d'investissement proviennent pour l'essentiel de l'excédent reporté 2015.

Les autres recettes d'investissement sont liées au FCTVA (chapitre 10) sur les investissements 2014 et aux amortissements des immobilisations (chapitre 40).